



COMMISSION LOCALE DE L'EAU

CONCERTATION PRÉALABLE SUR LA RÉVISION DU SAGE DE L'EST LYONNAIS **Proposition de texte à insérer dans journal local ou sur site internet des structures relais**

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Est lyonnais a été approuvé par les préfets du Rhône et de l'Isère en juillet 2009. Piloté par une Commission locale de l'eau (CLE), réunissant les élus du territoire, les représentants des acteurs économiques, des associations environnementales, et des services de l'État, le SAGE est un outil local pour une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

Après 10 ans de mise en œuvre, la CLE a engagé la révision de son schéma et procède à une concertation préalable du public sur les objectifs stratégiques du futur SAGE révisé. Cette concertation est encadrée par le code de l'environnement.

La Commission nationale du débat public a nommé un garant Monsieur Bernard GIACOMELLI pour accompagner la CLE dans cette démarche.

La concertation s'adresse à tous les habitants du territoire couvert par le SAGE actuel et l'extension à l'étude : particuliers, élus, organisations, associations, entreprises, etc. Elle vise à recueillir leurs observations et remarques.

Du 1er au 30 octobre 2020, vous pourrez consulter les documents, objets de la consultation, sur le site dédié <https://www.democratie-active.fr/concertation-prealable-sage-est-lyonnais/> et y déposer vos observations. Pour aller plus loin, n'hésitez pas aller naviguer sur le site du SAGE de l'Est lyonnais

<http://www.sage-est-lyonnais.fr>

La CLE accompagnée du garant vous invite également à deux réunions publiques pour échanger sur la stratégie du SAGE révisé :

- le jeudi 8 octobre à 17h30 à la salle du conseil municipal de Meyzieu –Hôtel de Ville- Place de l'Europe- 69330 MEYZIEU
- le jeudi 15 octobre à 17h30 à la salle des fêtes de Communay-1115, route de Marennes- 69360 COMMUNAY.

Après avoir pris connaissance de vos observations et du rapport du garant, la CLE adoptera sa nouvelle stratégie la stratégie et la traduira dans l'écriture des dispositions du SAGE révisé : le règlement et le plan d'aménagement durable et de gestion durable, opposables aux tiers et aux décisions administratives.

Le projet de SAGE révisé sera ensuite soumis à une enquête publique dématérialisée, conformément au code de l'environnement. À cette occasion, vous aurez la possibilité de vous exprimer une nouvelle fois.

Aujourd'hui, pour mettre à jour sa stratégie pour les 10 ans à venir, la Commission locale de l'eau du SAGE de l'Est lyonnais a besoin de vous.

La gestion de l'eau du territoire de l'Est lyonnais est l'affaire de tous.
Construisons ensemble la préservation de la ressource en eau de demain !

RHÔNE

LE DÉPARTEMENT